

Sécurité incendie : mettre vos bâtiments aux normes



Toute nouvelle réglementation incendie est applicable à tout bâtiment (code du travail, ERP, logement) dès lors qu'un permis de travaux ou de construire est déposé en préfecture.

Afin d'anticiper les mises aux normes nécessaires, [Citae](#) assure votre Diagnostic Sécurité Incendie pour bien connaître l'existant au sein de vos établissements.

Le Diagnostic Sécurité Incendie aboutit à un relevé de l'ensemble des non-conformités, à un relevé des points pouvant être améliorés, à un reportage photographique et à un ensemble de préconisations évaluées financièrement.

Guidés par les impératifs réglementaires, ses experts ciblent notamment l'ensemble des équipements de protection et d'extinction de type RIA, Sprinkler...

Pour vous aider à entrer dans la phase de réalisation des travaux, [Citae](#) propose également d'élaborer votre Schéma Directeur Sécurité Incendie.

Ce document vise à élaborer un plan pluriannuel d'amélioration du niveau de sécurité incendie de vos établissements. La démarche permet aux exploitants :

- d'anticiper les travaux selon une vision de court, moyen et long terme
- de provisionner des budgets exceptionnels pour remettre à niveau la sécurité
- d'informer la commission de sécurité de la démarche mise en oeuvre

A la fois outil de pilotage technique et financier, le Schéma Directeur Sécurité Incendie renforce votre stratégie et vos objectifs de gouvernance du patrimoine. Il ouvre une vision prospective des opérations à entreprendre.